

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 11 juillet 2022

Objet : Demande d'accès
N/Réf. : 1847 00/2022-2023.141

Par la présente, nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 18 juin dans laquelle vous :

« [...] souhaitez obtenir les montants gagnés en heures supplémentaires en 2021 pour les cadres suivants du CISSS-AT :

- Caroline Roy – Présidente-directrice générale
- Philippe Gagné – Président-directeur général adjoint aux programmes sociaux et réadaptation
- Donald Vallières – Directeur de la protection de la jeunesse
- Évelyne Grenier-Ouimette -Directrice générale adjointe aux programmes de santé physique généraux et spécialisés et directrice des soins infirmiers
- Dr Stéphane Trépanier - Intérimaire, Directeur de santé publique
- Sylvie Leblond - Directrice du programme jeunesse
- Caroline Blanchard - Directrice des programmes DI-TSA et DP
- André Tessier – Directeur du programme Soutien à l'autonomie des personnes âgées
- Krystina Sawyer – Directrice des programmes Santé mentale et Dépendance

... 2

- Mylène Gauthier - Intérimaire, Directrice des services multidisciplinaires
- François Aumond - Directeur des services professionnels de l'enseignement universitaire et de la pertinence clinique
- Maggy Vallières – Directrice de la qualité, évaluation performance et éthique
- François Bérubé – Directeur des ressources informationnelles
- Stéphane Lachapelle – Directeur des services techniques et logistiques
- Sylvie Latulippe – Directrice des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques
- Nancy Morin – Direction des ressources financières et approvisionnement. » (*sic*)

Nous vous donnons accès au document demandé qui couvre plus exactement l'année financière 2021-2022, soit du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022. Veuillez noter qu'en vertu des articles 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1), les numéros d'employé se trouvent à être masqués.

Vous trouverez, annexé à la présente, l'avis de recours prescrit par l'article 51 de la Loi ainsi que les articles de la Loi précités.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre adjoint,

Original signé par

Daniel Desharnais

p. j.

N/Réf. : 22-CR-00055-95